



SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

Tél. : 450 438-3131 • Téléc. : 450 569-2059

Une plainte au protecteur de l'élève doit être soumise par écrit et mentionner le respect des étapes préalables telles que prévues au Règlement sur l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

Date du dépôt de la plainte : _____ Date de la réception : _____

PLAIGNANT :

Nom :

parent élève autres / préciser : _____

Nom de l'élève :

Établissement fréquenté :

COORDONNÉES :

Adresse :

Téléphone résidence :

Téléphone travail :

Cellulaire :

Messagerie électronique :

RÉSUMÉ DE LA PLAINTE :

Objet :

Correctif demandé :

Exposé de la situation ou des événements :

